

## Jardins Familiaux, Jadis « ouvriers »

Les premières traces reconnues de jardins remontent au Moyen Age. Dans les campagnes françaises, ils jouxtent les villages ou les maisons d'habitation. Ils sont prêtés aux ouvriers agricoles ou aux artisans qui les cultivent pour leur propre consommation. Dans les villes, la plupart des jardins se situent entre les constructions et les remparts.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, afin de réagir à la misère qui sévit en France, le futur Saint-Vincent de Paul propose de généraliser une coutume bretonne, « le clos du pauvre. » Un lopin de terre, des outils agraires et des graines sont mis à la disposition des chefs de famille nécessiteux.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la révolution industrielle favorise l'exode des paysans vers les villes. En France, le député-maire d'Hazebrouk, l'abbé Lemire avec le concours du père jésuite Volpette crée en 1896 La Ligue française du coin de terre et du foyer, reconnue d'utilité publique en 1909, et qui deviendra en 1921 la Ligue nationale des jardins ouvriers puis en 1952, la Fédération nationale des jardins familiaux. L'abbé Lemire est un ecclésiastique atypique pour la fin du siècle dernier. Il siège à gauche, se montre démocrate convaincu, votant en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est un éclectique, un moderniste aussi, à sa façon : il fait voter une loi interdisant le travail des enfants dans les usines à feu continu, une autre pour assister les femmes en couches, une autre encore sur la simplification des formalités du mariage. Mais le grand œuvre de l'abbé sont les jardins ouvriers qui permettent « à toute famille honorable et laborieuse » de pouvoir subvenir à ses besoins.

Le bon abbé pense qu'en cultivant son lopin de terre l'ouvrier désertera le bistrot et autres mauvais lieux. D'aucuns parmi ces mauvais lieux comprennent aussi... le syndicat.

### Une utopie.

Les jardins familiaux sont plus nombreux en période de crise : 9% ont été créés avant 1914 – 35% entre les deux guerres, 12% pendant les trente glorieuses – 44% depuis le premier choc pétrolier.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, ils sont toujours d'actualité. De plus, on s'aperçoit que le jardinage est l'une des activités des plus pratiquées par les Français : un Français sur deux jardine sur les 7,7 millions de potagers.

Le jardinage suscite un engouement tel qu'à l'arrivée du printemps, le nombre de revues et de livres spécialisés dans le jardinage apposés sur les présentoirs des librairies est impressionnant. On estime à 12 millions le nombre de ménages qui entretient un jardin et dont 3 millions sont allocataires d'une parcelle, soit 1 million d'hectare en terme d'emprise spatiale, ce qui n'est pas négligeable.

Pour comparaison, si l'on ajoute la surface des parcs naturels nationaux aux parcs naturels régionaux et aux réserves naturelles, leur surface totale n'atteint que 350 000 hectares.

En 1996, les jardins familiaux représentaient plus de 500 000 ha avec 800 associations de 30 à 1500 jardins chacune. Le cas des jardins familiaux représentait lui 4 % des surfaces de jardins potagers en zone urbaine.

Ces jardins familiaux sont des lotissements de parcelles de terre, gérés par une association, mis à disposition de jardiniers et de leur famille afin qu'ils en jouissent pour leurs loisirs et les cultivent pour leur consommation personnelle à l'exclusion de tout usage commercial.

Ces jardins ont un rôle social :

- lieux de convivialité et d'échange, les jardins familiaux créent et renforcent des liens sociaux dans les quartiers des villes,
- lieux de rencontre et de cohabitation de personnes d'origines diverses, les jardins familiaux contribuent à la politique d'insertion et d'intégration sociale,
- espaces bien délimités gérés en association les jardins familiaux sont une école de citoyenneté,
- les jardins familiaux mettent en œuvre une véritable solidarité inter-génération.

Ces jardins ont un rôle environnemental :

- les jardins familiaux réinstallent la nature au cœur de la cité,

- les jardins familiaux requalifient les espaces délaissés par une ré-appropriation créative,

- les jardins familiaux sont devenus des espaces de respiration et de repos visuel nécessaire à tous.

Ces jardins ont un rôle éthique

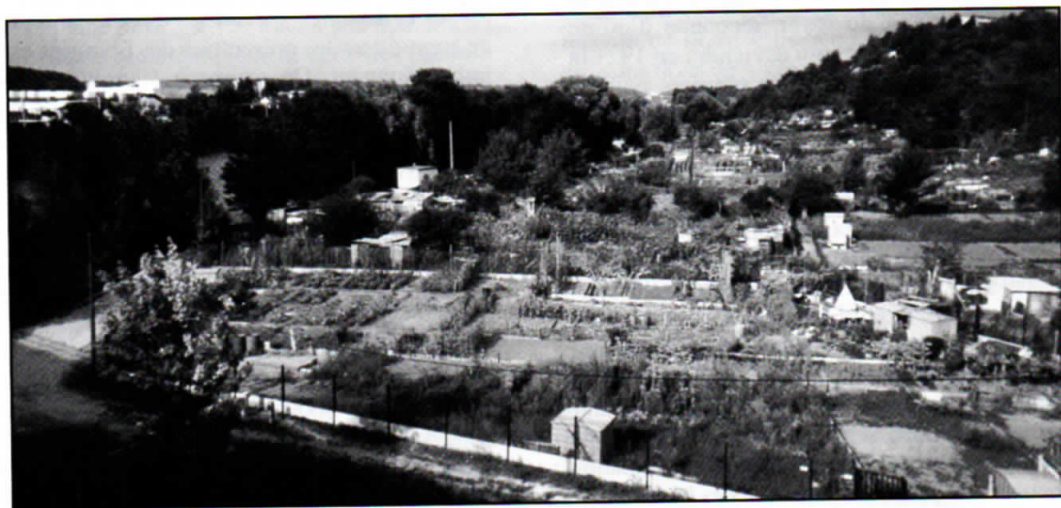
- les jardins familiaux redonnent le sens du temps à travers le rythme des saisons, tant pour le jardinier que pour celui qui le regarde

- les jardins familiaux permettent de retrouver la valeur du geste ainsi que le sens du travail et de l'effort,

- les jardins familiaux remettent les citoyens en contact avec la réalité du monde vivant face au vertige du virtuel.

### Des exemples locaux

Il existe des jardins familiaux dans chacune des quatre plus grandes communes de l'agglomération creilloise.



Une partie des jardins ouvriers de Creil

A Creil, existe la Société des jardins familiaux. Elle a été créée en 1920, elle s'appelait alors jardins ouvriers. Ce n'est qu'en 1964 qu'elle prit le nom de Société des jardins familiaux.

Elle fut créée par un groupe d'ouvriers et de commerçants creillois. D'après les archives retrouvées, figure le nom de M. Negrini, ancien fleuriste qui exerça le commerce de fleurs, rue de la République, jusqu'à la deuxième guerre mondiale. En 1920, les membres du bureau mettaient les graines qu'ils recevaient en vrac dans les sachets individuels. Ce n'est que beaucoup plus tard que les sachets confectionnés arrivaient sur le marché. Les terres étaient louées à des cultivateurs creillois. Parmi ceux-ci, on retrouve les noms de MM Seyler, Renaux, Rondy, Lebon et Verdebout.

En 1925, existait déjà la fête des jardins ouvriers, qui avait lieu au moment de la fête du Faubourg. L'exposition de légumes se faisait dans la cour de M. Verdebout, ancien cultivateur. A cette époque, les jardiniers, lors de l'assemblée générale, assistaient à des projections de films. Ils avaient beaucoup d'obligations envers la société et devaient payer un droit pour une demande de jardin, un concours de pomme de terre, un concours de baraques.

C'est en 1931, qu'on relève les premiers jardins dont le terrain avait pour propriétaire la ville de Creil. De 1940 à 1945, le nombre de jardins passe de 100 à 500. En 1950, la société possède 522 jardins. En 1955, le nombre de parcelles est de 468. Le président de la section de 1953 à 1955 est M. Longeau. En 1960, le nombre de parcelles est de 436. En 1965, le nombre de jardins descend à 364. En 1968, il est de 290. En 1970, 319 jusqu'en 1975. Le

président de la section de 1956 à 1969 est M. Maurice Fremont. En 1976, création de 225 jardins. En 1977, création de 143 jardins. En 1979, création de 138 jardins. En 1985, avec la création de 34 jardins, la société possède 807 jardins répartis en quatre secteurs.

En 2003, la société possède 708 parcelles, d'environ 2 ares chacune, réparties en quatre secteurs : Cri-cri (bord de l'Oise) : 142 ; Justice 1 et 2 (route de Senlis – déviation) : 160 ; I.G.N. : (route de Creil à Verneuil) : 360 ; Jardins d'Halatte : 46. Ces quatre secteurs sont la propriété de la ville de Creil. Le nombre d'adhérents est de 650.

A Montataire, il s'agit de la Société Ouvrière d'Horticulture et Tempérance de Montataire (Tempérance Association pour combattre l'usage de l'alcool)

Cette association a été créée le 22 décembre 1912 et déclarée au journal officiel le 11 janvier 1919. Cette association est à but non lucratif. Le but de cette association est de développer et perfectionner dans la ville les cultures potagères et florales. Le nombre d'adhérents est de 160.

Les principales initiatives sont d'encourager les membres au jardinage et de les aider à s'y livrer en fournissant des graines, plans, engrais et terrains, en décernant un cadeau, le tout dans la limite des ressources de la Société. Les terrains sont situés : chemin rural dit « chemin ferrée », qui ont section sur le Mallet – les Sablons – au-dessus des Larris de la Fortune. Il y a six zones de terrains : A.B.C.D.F.H qui sont divisées en parcelles : A = 13 parcelles – B = 41 parcelles – C = 34 parcelles – D = 24 parcelles – F = 27 parcelles – H = 52 parcelles. Ces parcelles ont une superficie de 2, 2,5 à 3 ares.

Les personnes possédant un jardin privé peuvent adhérer à la société et profiter de tous les avantages (actuellement 12 personnes).

A Nogent-sur-Oise, il s'agit de la **Ligue du coin de terre et du foyer**. Dans cette commune, les jardins familiaux furent créés en 1941. Monsieur Henri Dachet en a assuré la présidence jusqu'en novembre 1988 date à laquelle Monsieur Dardenne prit sa succession.

Actuellement le comité compte 177 jardins répartis sur 7 sites. La surface des terrains est de 4 ha 97 ares, soit une moyenne de 2 ares 80 par jardin pour l'ensemble.

#### Répartition des jardins :

- *Lieu-dit Pont du Seigneur* : 22 jardins pour 66 ares 50
- *Rue Berthelot* : 16 jardins pour 50 ares 20
- *Rue de la Liberté* : 7 jardins pour 13 ares 40
- *Fonds de Laigneville* : 8 jardins pour 17 ares 50

- *Le Moustier* : 39 jardins pour 100 ares 80
- *Rue Saint-Jean* : 52 jardins pour 150 ares 40
- *Château des Rochers* : 33 jardins pour 98 ares 44

Le comité local est composé de 12 membres : 1 président - 1 secrétaire - 1 trésorier - 1 secrétaire adjoint - 1 trésorier adjoint - 7 membres du bureau étant par ailleurs responsables de secteur. Les cotisations sont perçues le jour de l'assemblée générale en novembre.

A Villers-Saint-Paul, il s'agit des **Jardins familiaux de Villers-Saint-Paul**. A ce jour une cinquantaine d'adhérents se partage les parcelles, d'environ 200 m<sup>2</sup> chacune, réparties sur 4 sites : La Saveuse - Les Marions - Le Clos Saint-Pierre - La Gare. Chaque parcelle dispose d'un cabanon subventionné par la municipalité. La vente de graines et la réparation des cabanons sont assurées par l'association.

EVELYNE BOUFFLET



Exemple d'abris individuels dont sont équipés 99 jardins ouvriers nogentais